

Saint-Livres, le 30 octobre 2024

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 09/2024

ACHAT D'UNE EPAREUSE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

L'épareuse communale de la marque « Noremat» utilisée actuellement par notre employé communal a été acquise en 2010. Elle montre de sérieuses faiblesses qui ont nécessité des coûts d'entretien durant cette année.

Profitant des récents frais investis et donc d'une meilleure valeur de reprise, la Municipalité a décidé de remplacer cette machine vieillissante.

Nous avons sollicité plusieurs offres à l'atelier mécanique KufferAgri Sàrl, situé à Yens, dont vous trouverez le détail ci-après :

- 2 offres de la marque Noremat, modèles Tonica M55 et Dextra M54;
- 1 offre de la marque McConnel, modèle PA 55675 VFR.

Ces trois modèles sont compatibles avec le gabarit et la puissance de notre tracteur communal Massey Ferguson 5609.

Après avoir comparé ces offres et obtenu les renseignements nécessaires, l'épareuse Dextra M54 a été retenue.

Le prix d'achat a été arrêté à Chf 52'000.-- TTC auquel nous pouvons déduire le montant de Chf 12'000.-- pour la reprise de l'ancienne machine. Au final, l'acquisition de ce matériel indispensable à l'entretien des routes de notre commune revient à Chf 40'000.-- TTC.

Le choix de l'atelier mécanique KufferAgri Sàrl est retenu pour sa proximité, son service après-vente ainsi que pour les excellents contacts que nous entretenons depuis plusieurs années.

Financement :

Le prix d'achat de cette nouvelle épareuse se compose comme suit :

Prix TTC	Chf 52'000.—
./. Reprise	<u>-Chf 12'000.—</u>
Solde	<u>Chf 40'000.—</u>

La Municipalité vous propose de financer cette acquisition via les liquidités courantes et d'amortir cet achat sur 5 ans, soit Chf 8'000.00/an, conformément aux durées d'amortissement prévues par le nouveau plan comptable MCH2.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, La Municipalité vous invite Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Saint-Livres

- **dans** sa séance du 12 décembre 2024
- **vu** le préavis municipal no 09/2024
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion,
- **considérant** que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir une nouvelle épareuse
- **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement d'un montant de Chf 40'000.—
- **de financer** ces travaux par la trésorerie courante
- **d'amortir** le montant de Chf 40'000.—sur 5 ans.

Pour la section des finances

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond